

Environnement paysager et naturel



PRISE EN COMPTE DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

- L'étude paysagère réalisée dans le cadre du projet permet d'identifier et de prendre en compte les spécificités paysagères et patrimoniales du site.
- Des photomontages, des vidéomontages ainsi que des coupes paysagères ont été réalisés dans le cadre de cette étude :
 - Les coupes paysagères permettent de vérifier les perceptions depuis certains points de vues sensibles identifiés.
 - Les vidéomontages permettent d'appréhender la perception visuelle du projet depuis les axes routiers.
 - Les photomontages permettent d'appréhender l'insertion du projet dans le paysage.



Château de la Ferté Vidame



Château de Chennebrun



Chapelle de Réveillon



Tour de la Madeleine à Verneuil sur Avre



Vue état initial : depuis la route D45 entre Beaulieu et Saint-Maurice les Charencey (à environ 2,7 km des premières éoliennes)



Vue avec éoliennes depuis la route D45 entre Beaulieu et Saint-Maurice les Charencey (à environ 2,7 km des premières éoliennes)

PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ

- Une étude complète des milieux naturels a été initiée en 2012.
- Cette étude permet de prendre en compte les enjeux et sensibilités environnementales dans la définition du projet.
- Une attention toute particulière est portée sur les oiseaux et les chiroptères présents sur cette zone.

→ Le Haut-Perche

L'implantation des éoliennes a été définie en prenant en compte les sensibilités des paysages et des milieux naturels.

